

## Public et prérequis

Toutes personnes souhaitant mener une évaluation des risques professionnels au sein de sa structure ou désignée à cette intention par le chef d'établissement.

Le candidat devra présenter une attestation de fin de formation « base en prévention » selon le référentiel national dispensée soit par l'INRS dans le dispositif d'auto-formation @01001 ou par les CARSAT

## Durée et nombre de participants

- 3 jours non consécutifs avec une intersession d'au moins un mois.
- De 1 à 8 personnes

## Maintien des connaissances

- Tout les 3 ans (conseillé)

## Réglementation

- ◆ Article L4121-1 du Code du Travail
- ◆ Circulaire n°06DRT du 18 avril 2002  
Obligation de la tenue d'un Document Unique d'Evaluation des Risques et de sa mise à jour (2001)
- ◆ Document de Référence de l'Assurance Maladie Risques Professionnels
- ◆ INRS Dispositif de formation « Evaluer les risques professionnels »

## Principaux contenus

- ◆ La démarche d'évaluation des risques professionnels et ses enjeux
- ◆ La communication
- ◆ Les acteurs internes et externes
- ◆ Les notions liées aux situations dangereuses
- ◆ Les aspects réglementaires
- ◆ La situation de sa propre entreprise dans la démarche EvRP.
- ◆ Le recueil d'informations
- ◆ L'analyse des situations dangereuses
- ◆ Le Document Unique d'Evaluation des Risques et la formalisation de la démarche d'évaluation des risques professionnels (jusqu'aux propositions d'actions de prévention adaptées)
- ◆ Restitution des travaux de l'intersession
- ◆ Le suivi de l'EvRP.

## Modalités de la formation

- ◆ Présentiel
- ◆ Travail intersession

## Documents administratifs remis

- ◆ Bibliothèque ED de l'INRS



Evaluation des risques  
professionnels

## EvRP Évaluation des risques professionnels V4-08/2021

### Objectifs généraux

- ◆ Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention

### Les plus de la formation



- ◆ Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques.

### Mode d'évaluation des acquis

- ◆ La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation.
- ◆ Contrôle des connaissances théoriques par QCM à l'issue du deuxième jour
- ◆ Contrôle des connaissances pratiques lors de la restitution d'un travail d'intersession le troisième jour.

### Validation

- ◆ Attestation de fin de formation validant les acquis des stagiaires

## Moyens

Titre	Approvisionnement
Technique : Ordinateur, ensemble multimédia	Service Pédagogique

## Compétences et/ou habilitations spécifiques requises pour l'animation

Titre	Approvisionnement
Formateur certifié par l'Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS	Interne

## Ressources pédagogiques pour le formateur

Titre	Approvisionnement	Supports obligatoires
Documents de l'INRS ED 902, ED 840, ED 720	Service Pédagogique	
Conducteur pédagogique SECURIPREV	Service Pédagogique	
Tableaux de sinistralité de la CNAMTS	Service Pédagogique	
Vidéos explicatives (Ce qu'il faut toujours avoir en tête – ANIM044, L'arbre des causes de l'Assurance Maladie, Les unités de travail par l'ANACT...)	Service Pédagogique	

## Ressources pédagogiques pour les stagiaires

Titre	Approvisionnement	Supports obligatoires à dupliquer
Cahier d'exercices EvRP	Interne	
Bibliothèque ED de l'INRS	ED INRS	

### Supports individuels à remettre obligatoirement

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement
Attestation de présence		Secrétariat Pédagogique
Attestation de formation		Secrétariat Pédagogique